

Adresse des membres du conseil général du district de Soissons (Aisne) qui souhaitent qu'il ne soit fait nulle grâce aux conspirateurs, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil général du district de Soissons (Aisne) qui souhaitent qu'il ne soit fait nulle grâce aux conspirateurs, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 406;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23065_t1_0406_0000_7

Fichier pdf généré le 09/07/2021

district de Boussac (1) ! Le peuple a frémi d'horreur en apprenant que la Convention avait été vouée par ce monstre au massacre : le peuple vous félicite de votre fermeté.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

7

Nous n'avons jamais connu que la Convention nationale, écrit la société populaire de Saint-Mihiel (3) à la Convention nationale; jamais nous ne connoissons qu'elle : elle vient de sauver encore une fois la patrie; nous l'en félicitons, et nous sommes prêts à mourir pour la défendre.

Mention honorable, et insertion au bulletin (4).

[*La sté populaire et montagnarde de Saint-Mihiel, à la Conv.; Saint-Mihiel, 16 therm. II*] (5)

Citoyens représentans,

Nous n'avons jamais connu que la Convention nationale. Jamais nous ne connoissons qu'elle. Elle vient de sauver encore une fois la patrie, nous l'en félicitons, et nous lui déclarons que nous sommes prêts à mourir pour l'exécution de ses lois. S. et F.

BARRY (*secrét.*), DUFOUR (*présid.*), GAUCHÈR (*secrét.*).

8

Les membres composant le conseil général permanent du district de Soissons (6) déclarent que leur vœu constant est la liberté ou la mort; qu'ils apprendront toujours aux conspirateurs que le peuple n'a pas fait tant de sacrifices pour satisfaire leur criminelle ambition.

Mention honorable, et insertion au bulletin (7).

[*Les membres composant le conseil général permanent du distr. de Soissons au présid. de la Conv.; Soissons, 16 therm. II*] (8).

La liberté ou la mort !... Voilà notre vœu constant, nous n'en aurons jamais d'autre. Point

(1) Creuse.

(2) *P.-V.*, XLIII, 136 (L'original, reproduit par le *P.-V.*, est daté du 14 therm. II et signé de SAINTHORENT (*agent nat.*), C 313, pl. 1 247, p. 2).

(3) Meuse.

(4) *P.-V.*, XLIII, 136.

(5) C 315, pl. 1 265, p. 5. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^h).

(6) Aisne.

(7) *P.-V.*, XLIII, 136-137.

(8) C 313, pl. 1 247, p. 3. Mentionné par *F.S.P.*, n° 402; *M.U.*, XLII, 379; *J. Fr.*, n° 685; *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^h).

de grâce aux conspirateurs ! Qu'ils sachent que ce n'est pas pour satisfaire leur criminelle ambition que nous avons fait tant de sacrifices ! Le pur amour de la liberté peut seul commander le généreux dévouement qui enflame tous les Français, et ceux-là ne sont pas français qui conspirent contre la patrie : ils ont achetés, par leur lâcheté, des actes de naturalisation de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Espagne; la France régénérée les a rejetés de son sein. La liberté ou la mort !

A. CAULERS, SOUVALLÉ LAURENDEAY, JUMEAU, DUFÉY, CHARRÉ, LE CERF [et 2 signatures illisibles].

9

Les deux compagnies nantaises et les chasseurs des Pyrénées, formant la garnison de Lille, félicitent la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a encore une fois sauvé la patrie, en déjouant et livrant au glaive vengeur des crimes le Catilina moderne et ses infâmes complices, qui voulaient assassiner la représentation nationale : ils terminent par demander l'exécution de la loi qui porte qu'ils seront organisés en bataillon d'infanterie légère.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[*Lille, ce 13 therm. II*] (2).

Citoyen président,

Des soldats de la République te prient de faire agréer à la Convention le tribut de leur admiration pour sa conduite énergique, pour la vigueur soutenue de ses dispositions, dans la crise inattendue qui vient de menacer encore la liberté française.

Comment, un Robespierre !... L'idole d'un peuple bon, confiant !... Lui, presque divinisé lors de la clôture de l'Assemblée constituante... ! Quoi, la reconnaissance, l'amour de ce même peuple ne lui suffisaient pas ! Il voulait dominer, et, sous le masque d'un protecteur des droits de ses concitoyens, il voulait se les asservir. Il se déclarait dictateur !... Mais ce nouveau Cromwel... N'était-il pas le digne émule d'un Petion ? N'avaient-ils pas partagé les honneurs de l'apothéose ? Que l'éloquence est souvent perfide, et combien, dans la bouche de celui qui n'est qu'orateur, ses séductions sont dangereuses !

Ah oui, cessons de nous engouer de tel ou tel personnage. Ayons enfin le courage de scruter les principes et de nous assurer si ces réputations brillantes sont justement acquises.

Heureusement vous vieilliez pour nous. Vous avez reconnu les conspirateurs. Vous avez démasqué leurs complices. La hache de la loi les

(1) *P.-V.*, XLIII, 137.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 6. Mentionné par *F.S.P.*, n° 402; *M.U.*, XLII, 379; *J. Fr.*, n° 685; *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^h).